

Dispositif Adultes des PEP10 4 rue de la Herse 10340 Les Riceys

Projet de l'ESAT ≪ CHAMPAGNE ≫

Etablissement et Service d'Aide par le Travail

Antenne des Riceys : 4 rue de la Herse Antenne de Proverville : 2 Zone Artisanale/77 Grande Rue

Décembre 2018



1 Cadre général d'intervention du Dispositif « Adultes »

1-1 L'association gestionnaire

1.1.1 Statut et projet associatif

Les associations PEP (Pupilles de l'Enseignement public) fédérées en réseau confirment leur identité qui s'exprime par un ancrage territorial et une diversité d'actions menées au service des personnes frappées par les inégalités. Dans un contexte non seulement national mais mondial préoccupant, marqué par la montée en puissance des idéologies prônant le repli sur soi ainsi qu'un égoïsme excluant et discriminatoire, les PEP y énoncent leurs ambitions et leur combat au service d'une société plus solidaire et plus inclusive.



En plaçant résolument au cœur de toutes leurs actions une éthique de bienveillance à l'égard de tous, et plus particulièrement des plus démunis, les PEP confirment à travers nos projets leur statut collectif de mouvement de transformation sociale.

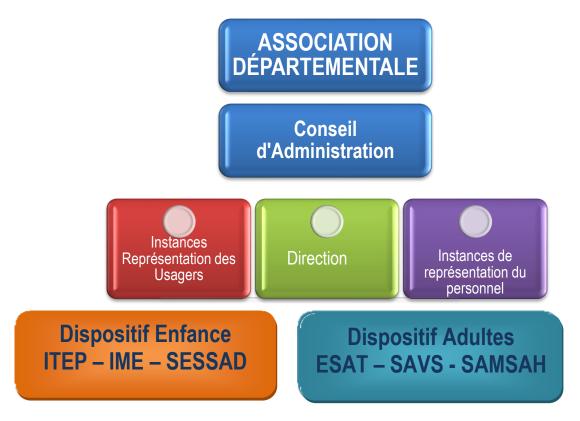
1.1.2 Valeurs associatives

Nous avons constamment affirmé nos valeurs PEP: Laïcité, Solidarité, Egalité, Citoyenneté. Et ceci, tout en veillant en permanence à la pertinence et à la qualité des actions que nous avons mises en place. Les pouvoirs publics ont reconnu la valeur de notre engagement et de nos compétences pour le mettre en œuvre. En attestent les conventions que nous avons signées avec de nombreux partenaires, parmi lesquels les Ministères de l'Education Nationale, de la Santé, de la Jeunesse et des Sports, ou encore la C.N.A.F.

1.1.3 Gouvernance de l'association des PEP10

Aujourd'hui les PEP10 accompagnent environ 300 enfants et 102 adultes en difficulté. Les PEP sont une œuvre à caractère social et éducatif : inscrits au sein de l'école publique laïque, de la maternelle à la terminale, impliquée dans le domaine médico-social, complémentaire de l'Etat et des collectivités territoriales, mais indépendantes et non concurrentes. Les PEP souhaitent contribuer, par leur présence sur le département de l'Aube, à la construction d'une société plus juste et plus solidaire.

Schéma représentant l'Organisation sur le département



1-2 Le Dispositif « Adultes »

Le Dispositif « Adultes » regroupe trois établissements et services complémentaires que sont le SAVS (Service d'Accompagnement à la Vie Sociale), le SAMSAH (Service d'Accompagnement Médico-Socio pour Adultes Handicapés) et l'ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail).

1.2.1 La notion de Dispositif:

Cette notion doit permettre de fluidifier le parcours des usagers en proposant des solutions d'accompagnement modulaires donc plus souples. L'usager est accompagné en fonction de ses besoins.



Le dispositif permet de mobiliser autour d'une personne, l'ensemble des structures et acteurs de son accompagnement pour une réponse globale mieux adaptée à ses besoins et attentes. Un fonctionnement en Dispositif est facteur de coopération, de simplification du parcours des personnes en situation de handicap, dont les besoins particulièrement évolutifs, demandent une réponse réactive, coordonnée et souple.

L'articulation du SAVS et du SAMSAH permet notamment d'apporter des réponses de proximité et garantit une continuité dans les interventions en ajustant les prestations d'accompagnement en lien avec les besoins variables des personnes accompagnées : l'accompagnement devient global et offre ainsi une articulation sanitaire et sociale indispensable au bien-être des bénéficiaires

1.2.2 - La notion de parcours :

Le projet fédéral des PEP insiste sur la nécessité de développer la participation des personnes et affirme que nous sommes passés d'une logique de structure à une logique de parcours traduisant un projet de vie, et aussi du concept de prise en charge à celui d'accompagnement.

1.2.3 - La notion d'accompagnement

L'accompagnement doit permettre à la personne en difficulté d'acquérir l'autonomie et de devenir acteur de sa vie, de décider par elle-même dans l'indépendance par rapport à autrui et d'accéder à la citoyenneté.



C'est la relation de deux volontés égales qui s'engagent librement sur la base du consentement éclairé.

Accompagner, c'est apprécier les possibilités réelles, les limites à respecter pour ne pas provoquer le renoncement ou l'échec. S'il survient pourtant, il appartient à l'accompagnateur de l'utiliser pour en comprendre les raisons et proposer des remédiations.

Cette démarche permet l'établissement d'un contrat qui trouve son fondement dans une pratique au quotidien.

1.2.4 – La participation des personnes, de ses représentants légaux, la place de la famille

Les relations familles/ aidants / professionnels favorisent le développement de la personne accueillie. Les représentants légaux sont associés à l'élaboration du projet personnalisé, à sa mise en œuvre, son évaluation ainsi qu'aux réajustements qui doivent y être apportés. Toujours avec l'accord de l'usager, un accompagnement de la famille et des aidants familiaux est proposé. Il s'agit de faciliter les relations entre la personne et son entourage avec qui il fait système.

La finalité n'est pas de travailler avec la famille, seulement au nom d'un principe général mais, aussi avec une famille qui rencontre un type particulier de problème, dans le cadre d'une mission définie, et en définitive avec les personnes de cette famille, en fonction de leur situation et de leur histoire.



1.2.5 – La promotion de la bientraitance :

Le Dispositif « Adultes » inscrit pleinement son action dans une démarche de bientraitance telle que définie par l'Haute Autorité de Santé.

La bientraitance est une démarche collective pour identifier l'accompagnement le meilleur possible pour l'usager, dans le respect de ses choix et dans l'adaptation la plus juste possible à ses besoins. La bientraitance est une culture inspirant les actions individuelles et les relations collectives. Elle vise à promouvoir le bien-être de l'usager gardant en permanence à l'esprit le risque de maltraitance. Des fondamentaux décrits dans les recommandations de bonnes pratiques professionnelles inspirent le cadre de nos actions :

- Une culture du respect de la personne et de son histoire, de sa dignité et de sa singularité.
- Une manière d'être des professionnels.
- Une valorisation de l'expression des bénéficiaires
- Un aller-retour permanent entre réflexions et actions.
- Une démarche continue d'adaptation à chaque situation.

1.2.6 - Démarches évaluations internes et externes :

L'application de la loi 2002-2 prévoit une évaluation du service rendu en interne tous les 5 ans et une évaluation externe tous les 7 ans. Ces évaluations se font en collaboration avec le siège des PEP10.



Pour l'ensemble des structures du dispositif « Adultes » des PEP10, les évaluations internes ont eu lieu en 2014 et nous avons finalisé en 2015 les évaluations externes de l'ensemble de nos structures.

En conséquence, la démarche d'évaluation interne dans laquelle les établissements et services du Dispositif « Adultes » se sont engagés, s'oriente vers cinq grands axes d'amélioration :

- ⇒ La prise en compte et l'appropriation des recommandations de bonnes pratiques professionnelles
- ⇒ L'ouverture des services sur leur environnement
- ⇒ La personnalisation des accompagnements et l'accroissement de la qualité des prestations au regard des valeurs soutenues par l'association des PEP 10
- ⇒ Le développement de l'expression et de participation des personnes accompagnées
- ⇒ La garantie des droits et la prévention/gestion des risques professionnels

2 L'ESAT « CHAMPAGNE » Etablissement et Service d'Aide par le Travail

2.1 Présentation de l'ESAT « CHAMPAGNE »

2.1.1 Rappel historique

En juillet 1990, l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de l'Aube a créé l'ESAT « Champagne » structure de travail protégé de 32 places pour des personnes en situation de handicap (déficience intellectuelle) reconnus et orientés par la Commission Technique d'Orientation et de Reclassement Professionnel (C.O.T.O.R.E.P.) devenue Maison Départementale des Personnes Handicapées MDPH.

L'ouverture de la structure s'est réalisée progressivement sur deux communes sur le territoire sud du département ; l'antenne des Riceys démarra en juillet 1990 et l'antenne de Proverville fut mise en place un an plus tard en septembre 1991.

Depuis décembre 2012, l'ESAT « Champagne » accueille **50 ETP** travailleurs handicapés orientés par la MDPH de l'Aube.

2.1.2 Références législatives et règlementaires des projets de l'ESAT

Créer par le décret du 2 septembre 1954, les Centres d'Aide par le Travail ont été définis dans la loi du 30 juin 1975 en faveur des personnes handicapées et donnant naissance au secteur médico-social (article 30).

La vocation des Centres d'Aide par le Travail est ensuite précisée par la circulaire N° 60 A. S. du 08.12.1978.

La loi 2002-2 du 2 janvier 2002 a rénové les institutions sociales et médico-sociales et a placé « l'usager au cœur du dispositif ». L'usager devient donc bénéficiaire et prescripteur de la réponse à ses besoins. La notion de projet de vie fait son apparition. L'usager est mieux pris en compte dans sa problématique de par l'obligation du projet individualisé. Les lois à venir seront votées dans ce sens.

La loi 2005 – 102 du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances. Cette loi introduit une « quatrième dimension » pour le handicap : le handicap dit « psychique ». Il vient compléter les trois composantes déficitaires du handicap jusque-là : mentales, motrices et / ou sensorielles.

Conformément à la circulaire N° 60 A.S. et la circulaire DGAS/3B n° 2008-259 du 1er août 2008, l'ESAT CHAMPAGNE répond à une double finalité :

- ♦ Faire accéder, grâce à une structure et des conditions de travail aménagées à une vie sociale et professionnelle des personnes handicapées momentanément ou durablement incapables d'exercer une activité professionnelle dans le secteur ordinaire de production ou en atelier protégé.
- ♦ Permettre aux personnes qui ont manifesté par la suite des capacités suffisantes de quitter l'ESAT et d'accéder au milieu ordinaire de travail ou à un atelier protégé.

Tout en étant juridiquement un établissement médico-social, l'ESAT CHAMPAGNE est simultanément une structure de mise au travail et une structure médico-sociale dispensant des activités de soutien psycho-sociales.



L'ESAT CHAMPAGNE, conformément à ces valeurs, a pour but de contribuer à l'accompagnement et la formation de l'adulte handicapé favorisant dans le cadre de son projet personnalisé, son épanouissement et son insertion sociale et professionnelle :

- ⇒ par l'accès à l'autonomie,
- par le développement de la responsabilité individuelle et collective,
- dans le respect des différences, en évitant toutes les formes de discrimination, d'exclusion et d'intolérance.

Le travailleur de l'ESAT CHAMPAGNE, tout en bénéficiant des soutiens spécifiques à son handicap, se retrouve placé dans une démarche d'acteur au sein de « l'entreprise » et acteur de son devenir. La reconnaissance et la valorisation de la personne dans le travail et dans tous les actes de la vie quotidienne sont privilégiées afin d'accéder à une évolution positive vers l'autonomie. Ce souci permanent de faire progresser chaque travailleur doit aboutir, pour celui qui présente les potentialités requises, à l'insertion sociale et professionnelle en milieu ordinaire. Cependant même si l'insertion en milieu ordinaire de vie est un objectif, elle n'est pas l'unique mission.

2.2 Les missions de l'ESAT : « un lieu d'accueil autant qu'un lieu d'insertion ! »

Ainsi, l'objectif prioritaire de l'ESAT CHAMPAGNE est de tendre vers la plus grande autonomie possible de la personne accueillie, tant sur le plan professionnel que sur le plan social. Ceci afin de viser et de **favoriser l'inclusion par la meilleure insertion possible.**

L'objectif de l'ESAT « CHAMPAGNE » est de dispenser une insertion professionnelle prenant en compte les aspects psychologiques et psychopathologiques de chaque personne accueillie. L'ESAT a pour mission principale de développer au maximum les aptitudes et compétences des travailleurs, de valoriser l'image et de favoriser leur épanouissement.

L'ESAT CHAMPAGNE, offre à la personne, la possibilité d'exercer une activité professionnelle dans des conditions de travail aménagées (adaptation du poste, prise en compte des restrictions et des potentialités...) et de bénéficier d'un soutien médico-social et psycho-affectif. Ses missions, au regard de la nature « médico-sociale » des ESAT en général, justifie le fait que les travailleurs handicapés ne sont pas reconnus par le statut de salariés mais plutôt par celui d'usagers / personnes accueillies.

> Les missions à finalité professionnelle

- ✓ Proposer un emploi à temps plein ou partiel aux personnes momentanément ou durablement incapables d'exercer un travail dans les conditions du milieu ordinaire ou de l'entreprise adaptée.
- ✓ Faire accéder par le travail à une vie sociale et professionnelle.
- ✓ Aménager la structure et les conditions de travail pour les rendre accessibles et le plus proche possible du milieu ordinaire.

- ✓ Favoriser l'accès à la formation / qualification professionnelle pour développer l'aptitude au travail.
- ✓ Rendre autonome par le travail.
- ✓ Permettre aux personnes qui en ont les capacités et le désir, **de quitter l'établissement** pour accéder au travail en milieu ordinaire.

Les missions à finalité de soutiens médico-sociaux et éducatifs

- ✓ Offrir un soutien médico-social et éducatif par la mise en œuvre d'actions d'entretien des connaissances, de maintien des acquis scolaires, ou par tout autres actions éducatives et ou à visée thérapeutique permettant de développer l'autonomie au sens large (autonomie physique, psychique, sociale, juridique) pour une meilleure implication dans la vie sociale.
- ✓ Offrir des espaces de soutiens médico-sociaux et éducatifs pour favoriser l'épanouissement personnel.
- ✓ Organiser des activités d'ouverture sur l'extérieur, qui peuvent soutenir et promouvoir le statut d'adulte et l'exercice des droits et devoir des citoyens.
- ✓ Organiser des activités de loisirs pour favoriser la cohésion du groupe et l'épanouissement personnel.

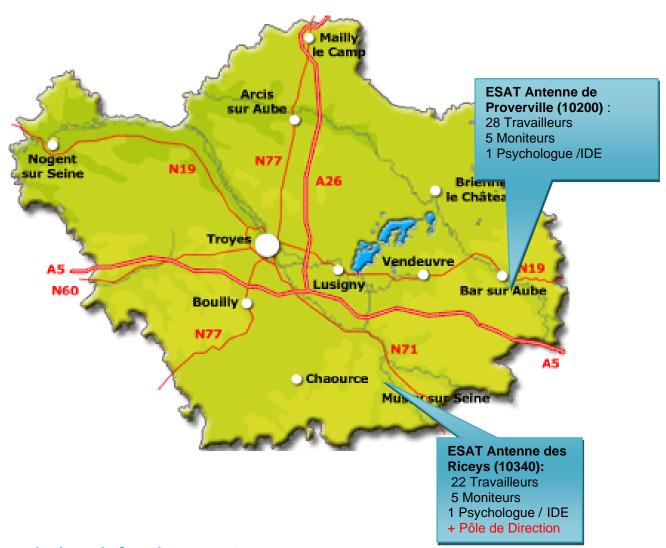
2.3 Implantation et principe de fonctionnement

> Une implantation au cœur du vignoble aubois :

L'établissement est implanté en zone rurale sur deux communes au cœur du territoire de la côte des Bars (*champagne humide*) bien connu pour son terroir viticole exceptionnel. L'ESAT CHAMPAGNE se compose donc de deux antennes avec chacune son équipe d'encadrement spécifique : 28 travailleurs à Proverville et 22 travailleurs aux Riceys.

Par ailleurs pour coordonner et piloter le fonctionnement de ses antennes, le pôle de direction (directeur et secrétaire) est depuis juin 2017, basé au sein de l'antenne des Riceys. Le poste de chef de service, transversal à tout le Dispositif « Adultes », est quant à lui basé sur l'antenne du SAVS de Bar sur Seine.

Carte d'implantation de l'ESAT Champagne



Nos principes de fonctionnement :

Afin de respecter les obligations règlementaires en termes d'activités, l'ESAT CHAMPAGNE établit chaque année un **calendrier annuel d'ouverture** de l'établissement.

Ce calendrier, habituellement autour des 220 jours d'ouverture annuel, est programmé par anticipation selon les opportunités du calendrier. Ainsi les plages de congés d'hiver et d'été, sont discutées avec les travailleurs, proposées au CVS et validées par le directeur.

Cette programmation permet notamment de **rythmer les temps de travail et d'alterner les transitions saisonnières avec des temps de repos** (congés, ponts et jours fériés), nécessaires et bénéfiques pour tous au vue de la pénibilité et de l'usure professionnelle liées au travail en extérieur.

Chaque antenne de l'ESAT CHAMPAGNE vit alors selon un rythme hebdomadaire :

ESAT	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h45	Programmation	Programmation	Programmation	Programmation	
04.00	des équipes	des équipes	des équipes	des équipes	Entretien du
8h00					matériel
	Travail en	Travail en	Travail en	Travail en	Consultation
Matin	chantiers	chantiers	chantiers	chantiers	psychologue
112000111	extérieurs	extérieurs	extérieurs	extérieurs	/infirmière
			Activités de	Activités de	Suivi de projet
12h			soutien	soutien	personnalisé
Pause	Repas pris	Repas pris	Repas pris	Repas pris	Réunion
Midi	à l'ESAT	à l'ESAT	à l'ESAT	à l'ESAT	d'équipe +
					direction
13h45					
Après-	Travail en	Travail en	Travail en	Travail en	
midi	chantiers	chantiers	chantiers	chantiers	
17h	extérieurs	extérieurs	extérieurs	extérieurs	
17h30	Fin de journée retour domicile				

Le travail à temps plein ou à temps partiel est adapté aux besoins du travailleur handicapé et déterminé dans le projet personnalisé de la personne ainsi que dans son contrat d'aide et de soutien au travail. Ce contrat est variable il peut être adapté par voie d'avenant aux rythmes et besoins des personnes.

> La prestation de service en équipe :

Notre activité se déroule essentiellement sous la forme de **prestations de service chez les clients et en équipe**. Chaque équipe est composée de 6 travailleurs encadrés par un Moniteur d'Atelier. L'activité est réalisée en milieu ordinaire de travail chez des particuliers, des viticulteurs, dans des communes et quelques entreprises.

- En mise à disposition collective ou individuelle.
- En situation de stage en entreprise ou dans d'autres ESAT pour d'éventuelles réorientations.

L'antenne d'ESAT de Proverville dispose de **5 équipes de travail** L'antenne d'ESAT des Riceys dispose de **4 équipes de travail**

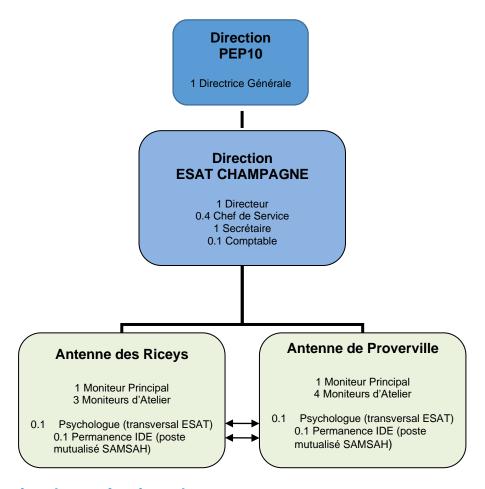
Parallèlement au travail de prestation de service lié à l'activité de production, les soutiens psychosociaux, psychologiques, les formations ainsi que la prévention de la santé sont dispensés soit par l'équipe d'encadrement de l'ESAT, soit par des personnes qualifiées extérieures.

Un travail de partenariat est particulièrement ancré avec le SAVS/SAMSAH des PEP10 afin d'accompagner la personne dans une démarche globale d'évolution vers une meilleure autonomie. Pour les travailleurs qui ne sont pas accompagnés par ces services, la mise en place du projet personnalisé permet d'appréhender les éventuelles difficultés médicales, psychologiques et sociales et de trouver des réponses ou des relais adaptés.

2.4 Ressources humaines et formation

2.4.1. Organigramme de l'ESAT CHAMPAGNE

(Voir également annexe 1 : organigramme ADPEP10)



2.4.2- La formation des professionnels

Les professionnels du Dispositif Adultes se voient offrir la possibilité chaque année de demander des formations leur permettant de développer leurs compétences en lien avec les missions de leur poste et les orientations stratégiques du plan de développement des compétences de l'association.

Par ailleurs, des actions de formation individuelles ou collectives (hors plan de développement des compétences), peuvent être proposées sur des thématiques spécifiques permettant de développer l'employabilité de chacun et de fédérer les professionnels. A ce titre un partenariat avec UNIFAF permet depuis de nombreuses années de faire remonter les besoins en formation de l'établissement afin de concourir au montage des Actions Collectives Régionales de formation et d'en faire bénéficier les équipes.

3.1- Typologie du public accueilli par l'ESAT « CHAMPAGNE »

L'ESAT CHAMPAGNE accueille **50 travailleurs** en situation de handicap orienté par la MDPH de l'aube.

> Données démographiques :

Les travailleurs résident tous dans les communes proches de chaque antenne de l'ESAT. La ruralité n'offrant que peu de solutions de transport public, la mobilité des travailleurs reste incontournable s'ils veulent s'excentrer des communes de Bar sur Seine et Bar sur Aube. A noter que pour l'antenne des Riceys, beaucoup de travailleurs résident à Bar Sur Seine, c'est pourquoi, l'ESAT a mis en place une navette pour permettre aux travailleurs (non mobile) de rejoindre leur lieu de travail.

Aujourd'hui encore, devant l'activité de l'ESAT très « agricole », nous constatons une **répartition avec ¼ de femmes pour ¾ d'hommes**.



Par ailleurs, l'ESAT ayant ouvert au début des années 90, la moyenne d'âge se stabilise autour des 39 ans, **avec 2/3 des effectifs dans la tranche des 25 – 45 ans.** Cela signifie que dans les 10 prochaines années, bons nombres de travailleurs vont passer l'âge des 50 ans ...une réflexion est alors à mener sur le vieillissement des travailleurs et l'adaptation à la fin de carrière. En effet, pour rappel les travailleurs d'ESAT peuvent prétendre à un droit à la retraite anticipé dès 55 ans s'ils en réunissent les conditions.

Néanmoins une rotation naturelle des effectifs se fait en moyenne chaque année avec des variations à hauteur de 2 à 3 entrées et sorties par antenne soit un taux de rotation de 10% environ pour l'ensemble des effectifs.

L'accueil au sein du service est possible dès lors que la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) émet un avis favorable (notification d'orientation pour un ESAT) et que la capacité de l'établissement le permet (selon l'agrément en cours).

Dans la loi de 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », le handicap est définit comme suit : « constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ».

Le handicap (mental et/ou psychique) est la reconnaissance administrative d'une limitation de la participation d'une personne à la vie sociale qui entraîne une gêne dans son quotidien et qui engage un droit à la compensation.

« Le handicap psychique se distingue du handicap mental de la façon suivante :

le handicap mental

• Il résulte le plus souvent de pathologies identifiables (traumatisme, anomalie génétique, accident cérébral). Il associe une limitation des capacités intellectuelles, une stabilité dans les manifestations des symptômes, et une prise de médicaments très modérée.

le handicap psychique, secondaire à la maladie psychique

 "Les capacités intellectuelles sont indemnes et peuvent évoluer de manière satisfaisante. C'est la possibilité de les utiliser qui est déficiente. La symptomatologie est instable, imprévisible. La prise de médicaments est le plus souvent indispensable, associée à des techniques de soins visant à pallier, voire à réadapter, les capacités à penser et à décider". Définition de l'UNAFAM

- le handicap psychique se caractérise par :
- le caractère variable et intermittent des troubles ;
- le besoin d'un suivi médical régulier ;
- des capacités intellectuelles préservées, même si des troubles cognitifs sont souvent associés;
- une incapacité, très souvent, de demander de l'aide de la part de la personne ;
- la stigmatisation liée à la méconnaissance et à la crainte qu'inspire le handicap psychique;
- l'isolement et la rupture du lien social.

Si historiquement le public accueilli relevait de la déficience intellectuelle, depuis les orientations de la loi de 2005 et la reconnaissance administrative du handicap psychique, les ESAT entrent dans le champ de la compensation du handicap psychique par la mise au travail en milieu protégé.

C'est pourquoi, depuis plusieurs années, nous constatons une augmentation des personnes en situation de handicap psychique dans nos effectifs. L'enjeu est alors de faire cohabiter ces deux populations aux besoins spécifiques et différents, dans un environnement collectif.

12

Actuellement, nous comptabilisons 30 % de nos effectifs en situation de handicap psychique (comme handicap d'origine). Ces changements amènent les professionnels d'encadrements à une plus grande vigilance concernant la sécurité en général. En effet, le caractère imprévisible des comportements liés à la variabilité de la santé mentale des travailleurs nous impacte au quotidien.

L'objectif principal de l'ESAT est alors la reconnaissance par le statut de travailleur pour des personnes qui ne trouvent pas leur place en milieu professionnel ordinaire.

3.2- Les besoins repérés

Les actions de l'ESAT s'orientent vers deux axes principaux et s'appuient sur les désirs qui se traduisent par des demandes de socialisation par le travail.

L'ESAT propose un accompagnement socio-professionnel permettant à chacun d'acquérir de l'autonomie professionnelle et à demeure de l'indépendance.

Les actions s'orientent vers des besoins :

- ⇒ De professionnalisation
- ⇒ D'épanouissement.

ESAT "CHAMPAGNE"

50 travailleurs en situation de handicap

Profession nalisation Les besoins et attentes repérés : Besoin de sécurisation lié à l'exercice d'un travail au sein d'une structure en milieu protégé. Besoin d'apprentissage professionnel et de découverte du métier d'ouvrier du paysage et travaux viticoles

Epanouis -sement



Travail en équipe (chantiers extérieurs ou au sein de l'ESAT)

Travail individuel (Mise à disposition, stage) Sensibilisation thèmes spécifiques Développement des compétences professionnelles Transferts des compétences Soutien éducatif / citoyenneté

Soutien médical / infiirmier / thérapeuti que Fonction référente (Interlocuteur privilégié, coordination du Projet Personalisé)

Elaboration et suivi du Projet Personnalisé

Travail partenarial



L'accompagnement en pratique

4.1- Processus d'admission

Première rencontre entre la personne et l'ESAT

• La personne rencontre l'équipe de Direction et le moniteur principal de l'antenne. Il expose ses attentes et ses besoins et l'ESAT CHAMPAGNE présente son fonctionnement. L'objectif est d'instaurer une relation de confiance.

Journées d'immersion • Un stage est planifié afin de s'assurer que les prestations proposées par l'ESAT sont adaptées aux besoins et attentes du travailleur; et réciproquement. Ceci permet également de clarifier le projet professionnel.

> Le contrat de soutien et d'aide par le travail

 Le travailleur est admis à l'ESAT CHAMPAGNE.
 L'accompagnement débute.

> La période d'essai rémunérée

> > Bilan de fin de période d'essai

La période d'essai rémunérée est une période d'attention toute particulière. Elle se termine par un bilan où l'équipe de l'ESAT CHAMPAGNE rend compte des observations faites sur les différents lieux de prestations de service et pendant les temps collectifs. Le travailleur donne son point de vue et affine ses souhaits. Ce bilan doit permettre de répondre aux questions suivantes :

L'ESAT CHAMPAGNE est-il adapté aux besoins du travailleur ?

si oui

- Le travailleur valide sa période d'essai.
 - · L'admission est actée.

si non

- Les 2 parties ont besoin de plus de temps, donc une nouvelle période d'essai est demandée par le Directeur à la CDAPH.
- Le contrat se termine et le travailleur quitte l'ESAT.

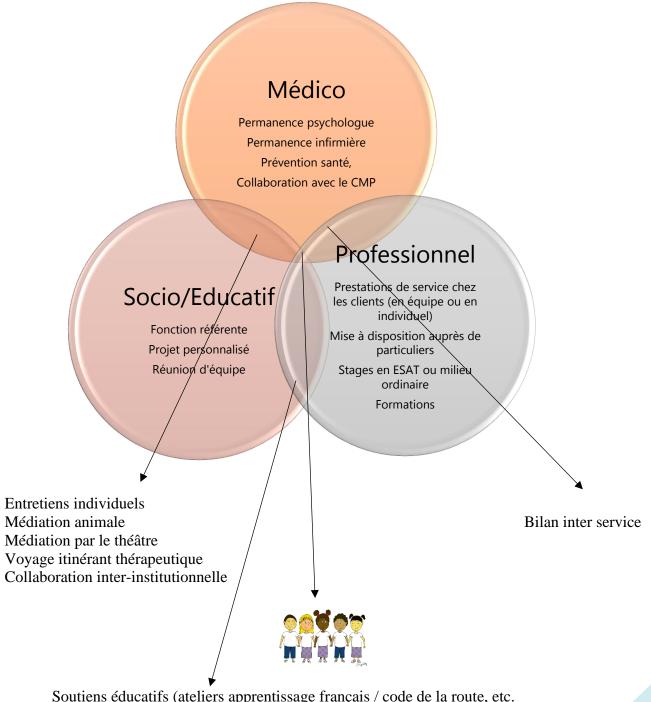
4.2- Les moyens pour mener l'accompagnement et le projet personnalisé

> Des prestations coordonnées

L'accueil à l'ESAT CHAMPAGNE peut être conçu comme une étape transitoire pour une insertion en milieu ordinaire de travail.

L'ESAT CHAMPAGNE assure un accompagnement professionnel et médico-social en tenant compte de la singularité de chaque travailleur. Ainsi l'accompagnement pratiqué à l'ESAT favorise .

- la concrétisation de l'aide au travail.
- l'intégration et la promotion professionnelle du travailleur handicapé.
 - l'accès à l'autonomie sociale.



Soutiens éducatifs (ateliers apprentissage français / code de la route, etc. Soutiens sociaux (atelier citoyenneté, groupe de paroles, aide administrative, etc.)

Accompagnement socio/éducatif:

La référence :

Chaque moniteur est référent de plusieurs travailleurs. Il connait plus spécifiquement la problématique du travailleur, ses aspirations, ses difficultés, sa famille. Il est le garant de la mise en place du projet personnalisé. Il est l'interlocuteur principal et établit un lien de confiance avec le travailleur, procurant ainsi une écoute attentive, attentionnée et bienveillante.



Il assure la préparation avec le travailleur de son projet personnalisé et du suivi de son dossier MDPH.



L'élaboration et le suivi du Projet Personnalisé :

Le projet personnalisé permet d'effectuer une analyse et un suivi de l'évolution de la personne tout au long de son parcours et dans sa globalité (professionnel, formation, insertion sociale, suivi médical et psychologique). Il est revu à minima une fois par an.

La mise en place du projet personnalisé s'élabore par étapes successives :

- L'entretien de projet travailleur / référent : un temps spécifique d'entretien est prévu pour recueillir les demandes et aspirations du travailleur ainsi qu'une évaluation de l'année écoulée.
- La réunion de projet, à laquelle participe l'équipe pluridisciplinaire de l'ESAT, procède à une évaluation de la situation du travailleur handicapé. De l'analyse de la situation, l'équipe élabore des propositions d'actions sur le plan professionnel, de la formation, des soutiens sociaux, éducatifs, psychologiques et médicaux.
- Un entretien de restitution entre le référent et le travailleur handicapé est mis en place pour l'informer du contenu des propositions d'équipe et pour contractualiser son engagement. En cas de désaccord, d'incompréhension, le projet pourra être réexaminé en réunion pluridisciplinaire en présence du travailleur



L'objectif de l'élaboration et du suivi du projet personnalisé est d'établir un point de vue global cohérent et partagé par l'ensemble des intervenants. Sans cela chacun risque de faire un projet en opposition aux autres. Plus il y a d'intervenants impliqués, plus l'importance de la coordination augmente. La cohérence se pense en réunion d'équipe.

Pour rappel, **l'épanouissement** des travailleurs d'ESAT relève à la fois de la pratique d'une activité à caractère professionnelle, mais aussi de la **réalisation d'activités de soutien**. Cet épanouissement personnel et social de la personne est précisément défini dans le CASF art L.344-2-1, qui précise que l'ESAT doit mettre en œuvre des activités de soutien telles que :

- ⇒ Des actions favorisant l'entretien des connaissances
- ⇒ Des actions de maintien des acquis scolaires
- ⇒ Des actions éducatives à l'autonomie
- ⇒ Des actions d'implication dans la vie sociale

Toutes ces activités de soutien doivent être programmées en collaboration et avec l'accord du travailleur handicapé. Elles intègrent des actions et des objectifs préalablement définis dans les projets personnalisés. Ces activités doivent également faire l'objet d'une **évaluation** afin de les ajuster à la situation concrète de la personne.

Au sein des deux antennes de l'ESAT CHAMPAGNE, les activités à visée de soutien médicosociales et éducatives peuvent prendre différentes formes ; en voici un panel :

Les soutiens éducatifs



Des ateliers d'apprentissage / réapprentissage à la lecture et à l'écriture sont proposés par groupes de niveaux sur les antennes. Ces temps entrecoupés peuvent être ponctués de travaux que chacun doit réaliser individuellement. Ce support de maintien ou de développement des acquis apporte plus de confort dans le quotidien des personnes (lecture du courrier postal, capacité d'écriture, remplissage de formulaires administratifs, création de boite mail, aide à la reconnaissance des végétaux, soutien à la révision et à la préparation d'un examen).

Les soutiens sociaux

Selon les périodes, chaque citoyen est amené à exercer ses droits et devoirs de façon plus ou moins significative (droit de vote, renouvellement administratif des droits, appel au civisme, etc.). En conséquence des ateliers peuvent prendre la forme de groupes de discussion, création d'une gazette interne, aide administrative permettant à chacun de développer l'exercice de sa citoyenneté selon l'actualité.



L'accompagnement professionnel :



Dans chaque antenne, le travail professionnel est axé sur des activités de prestations de services. Les apprentissages et la formation sont proposés soit de façon collective ou individuelle, en fonction du rythme, des capacités, des restrictions et des orientations définis dans le projet personnalisé de chacun.

Pour certains travailleurs handicapés, le fait de tenir sa place dans une équipe de travail de l'ESAT relève déjà d'une insertion dans le milieu professionnel. Les activités pratiquées en prestations de services s'effectuent en milieu ordinaire et nécessitent alors une maîtrise des techniques de travail et des qualités d'adaptation sociale importantes.

Axé sur des travaux de prestations de services, l'ESAT propose :

- Des travaux répétitifs demandant un apprentissage simple.
- Des travaux plus complexes demandant une certaine technicité et faisant appel à des capacités d'apprentissage et d'adaptation.
- Des tâches qui font appel à la maîtrise de machines plus ou moins complexes.
- Des prestations de services qui demandent des qualités relationnelles.
- Des travaux en situation d'autonomie partielle ou totale.

La multiplicité des activités professionnelles proposées, permet grâce à leur spécificité, de favoriser l'épanouissement, de prévenir l'usure professionnelle, de dynamiser et d'élargir les compétences et les possibilités d'évolution des travailleurs. Elle offre une marge de progression dans les apprentissages ainsi qu'une ouverture sur plusieurs possibilités d'activités professionnelles.

Ainsi, le cœur de métier de nos deux antennes d'ESAT s'articule autour des activités professionnelles suivantes :

17



Prestation effectuée dans les vignes appellation \ll champagne \gg .

Prestation effectuée auprès de communes, particuliers.

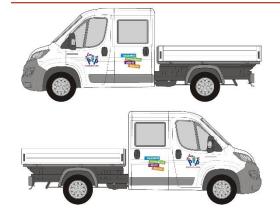
Prestation effectuée auprès de particuliers en extérieur (portail, volets, etc.) ou intérieur (murs).

Prestation effectuée au sein de notre serre + vente aux particuliers

Prestation effectuée auprès de particuliers, grandes surfaces (entretien parking).

Prestation de déménagement, débarras, coupe de bois ou encore conditionnement / contrôle qualité.

Pour se rendre en chantier, l'ESAT dispose d'une flotte de véhicules importante. Les travailleurs ayant leur permis de conduire et étant déclarés auprès de la médecine du travail peuvent être amenés à conduire eux-mêmes les véhicules.



> Formation et évolution professionnelle des travailleurs handicapés

Depuis plusieurs années, l'ESAT CHAMPAGNE met en place un plan de formation et de développement des compétences à destination des travailleurs handicapés. Ce plan de formation entre dans le champ d'application des **activités de soutien professionnel** et par conséquent dans le décompte du temps de travail de la personne au sein de l'ESAT.

En effet, chaque année des besoins en formation sont priorisés au regard des profils des travailleurs et des ateliers que nous souhaitons développés. Concrètement des formations groupales sont proposées aux travailleurs, sur site ou auprès d'organisme de formation.



Les Actions Collectives Régionales sont priorisées grâce à notre partenariat avec UNIFAF. Les financements peuvent être aussi actionnés dans le cadre des droits à formation personnel de chacun (actuellement CPF). Et en complément, par le biais d'une affectation budgétaire de l'établissement lié à la formation.

Ses formations peuvent à la fois s'inscrire :

- dans le cadre d'une sensibilisation sur des thématiques spécifiques et repérées (exemple : les dangers d'internet, l'écoute active, rôle des élus du CVS, etc.),
- dans le cadre de développement de compétences professionnelles avec si possible, une visée qualifiante (exemple : CCP 3 ouvrier du paysage, certificat de taille de la vigne, formation SST, etc.),
- en complément, des transferts de compétences s'opèrent en interne, par le biais de la formation délivrée par les moniteurs d'ateliers ou entre travailleurs sur le principe de la pairaidance.

Pour les travailleurs dont les potentialités sont plus évolutives, il est envisagé :

- des stages de formation dans des organismes agréés,
- l'insertion d'une équipe en entreprise avec encadrement permanent,
- l'intégration de plusieurs travailleurs handicapés au sein d'une équipe dans le milieux ordinaire de travailleurs avec la présence constante ou intermittente d'un personnel d'encadrement.
- la mise en stage dans un autre ESAT pour une éventuelle réorientation,
- la mise à disposition individuelle en entreprise dans l'option d'améliorer sa formation ou dans le but d'insérer professionnellement la personne.

Chaque action d'insertion nécessite une préparation du travailleur handicapé :

- Une préparation pratique (apprendre le trajet, repérer l'environnement...).
- Une préparation psychologique (prendre contact avec le lieu d'accueil avant le début de l'emploi, en discuter individuellement ou en groupe...).
- Une préparation relationnelle (visiter l'atelier d'accueil, se présenter au personnel de l'entreprise, informer si nécessaire le chef d'équipe de l'entreprise des difficultés du travailleur handicapé).
- Une information du représentant légal peut être faite dans l'intérêt du changement de situation.

L'accompagnement « médico »:

Les activités professionnelles de nos deux antennes exigent beaucoup sur le plan des capacités physiques de travail. En plus de cela, le fait d'exercer dans un environnement collectif demande aussi beaucoup d'effort et de mobilisation psychique. En conséquence, la régulation des comportements et des susceptibilités au travail, nous a amené à proposer des espaces de soins en interne.

C'est pourquoi aujourd'hui chaque antenne d'ESAT propose des temps de consultation individuelles les vendredis matins (1 vendredi sur 2, en alternance sur les antennes) de la psychologue et de l'infirmière du SAMSAH.

> Les soutiens médicaux /suivi psy et infirmier



Face aux multiples problématiques de santé des travailleurs, depuis fin 2018, l'espace d'expression confidentiel de la psychologue est complété par une permanence infirmière réalisée en partenariat avec l'IDE du SAMSAH des PEP10. Cette dernière accueille, écoute, évalue les troubles et symptômes et conseille sur la santé des travailleurs et sur l'adaptation du poste de travail. Des modules de formation et des ateliers d'éducation à la santé vont être mis en place. Son rôle

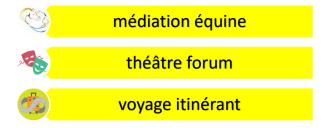


est également une veille du suivi médical général et spécialisé des travailleurs. Elle facilite la mise en relation avec le SAVS/SAMSAH et assure la coordination avec les professionnels de la santé externes si nécessaire.

En dehors de ces temps, la planification des différents rendez-vous médicaux des travailleurs en lien avec la santé au travail est bien évidemment favorisée (CMP, spécialiste, médecine du travail).

Les soutiens à visée thérapeutique en médiation

En complément des soutiens médicaux et paramédicaux, un travail de partenariat est mis en place avec les équipes du SAVS/SAMSAH des PEP10. Ce travail consiste à faire bénéficier les travailleurs de l'ESAT CHAMPAGNE des espaces de médiation à visée thérapeutique orchestrés selon différents supports :



En effet les travailleurs de l'ESAT ne sont pas tous en capacité de s'inscrire dans un dispositif soignant classique (consultation CMP). C'est pourquoi le partenariat avec le SAVS/SAMSAH permet d'utiliser différents supports de médiations comme espaces à visée thérapeutique : accompagnement prioritairement destiné aux personnes souffrant de troubles psychiques ou de déficience intellectuelle, qui sont en rupture avec les structures psychiatriques classiques.

Ce travail permet d'apporter une dimension soignante dans l'accompagnement médico-socioprofessionnel et à terme une stabilisation des troubles pour viser le maintien dans le poste de travail.

Vie sociale des travailleurs



Aujourd'hui, l'articulation du projet de vie qui est à la fois social et professionnel, engage de fait un partenariat étroit entre l'ESAT CHAMPAGNE et le SAVS / SAMSAH des PEP10.

En effet en moyenne 2/3 des travailleurs de l'ESAT CHAMPAGNE sont en parallèle accompagnés par

ses services sur le plan de la vie sociale (logement, aide administrative, santé, loisirs, parentalité,

etc.) et de la santé. Les équipes échangent régulièrement afin de respecter une certaine cohérence dans les projets respectifs face à ce public très souvent « désorganisé ».

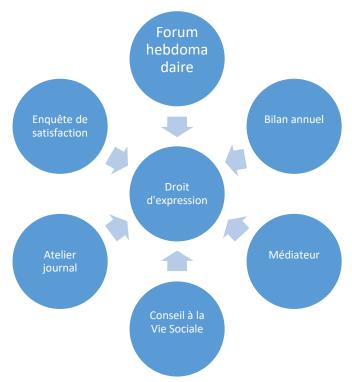
Concernant la situation des travailleurs, même si la majorité vit seule, en famille, ou en famille d'accueil, on compte de plus en plus de personnes en couple avec enfants. Dès lors, l'accompagnement à la parentalité devient un axe important à prendre en compte dans le projet personnalisé. C'est pourquoi de plus en plus de travailleurs demandent des aménagements de leur temps de travail pour pouvoir concilier vie professionnelle et obligations parentales.

Le droit d'expression des personnes accompagnées

L'ESAT CHAMPAGNE met en place des instances pour favoriser l'expression de chacun et la transmission d'informations sur la vie associative. Ses instances sont évolutives. L'équipe reste attentive aux différentes modalités permettant de recueillir la parole et l'expression des personnes.



Afin d'adapter l'accompagnement aux besoins des travailleurs handicapés, l'ESAT CHAMPAGNE a imaginé différents moyens pour prendre en compte leurs demandes et leurs avis.



Le Conseil à la Vie Sociale

Afin d'associer les personnes accompagnées au fonctionnement de l'établissement, un Conseil à la Vie Sociale (CVS) est mis en place conformément à la loi n° 2002 du 2 janvier 2002, art. L.311-6 et se réunit au minimum trois fois par an sur convocation de son président. La particularité est qu'il est commun aux établissements et services du Dispositif « Adultes » SAVS/SAMSAH et ESAT.

Le CVS est une instance consultative quadripartite qui a pour objet d'instaurer une concertation entre les représentants de l'organisme gestionnaire, les représentants des représentants légaux, les représentants des personnes accompagnées et les représentants du personnel salarié. Le CVS donne son avis et peut faire des propositions sur toute question intéressant le fonctionnement de l'établissement.

Une formation des élus du CVS a été faite afin que le rôle de chacun soit bien assimilé.

21

Forum hebdomadaire

Sur chaque antenne, un temps d'expression libre est proposé le vendredi matin. Ce temps permet à chacun de s'exprimer sur ses ressentis, que ce soit au niveau de l'organisation du travail, la vie de l'antenne ou tout autre sujet d'actualité.

Bilan annuel

Chaque fin d'année, l'équipe de Direction dresse le bilan de l'année écoulée sur chaque antenne et évoque les perspectives de l'année suivante. Ce moment est également un moment d'échanges et d'expressions qui permet aussi de réguler la vie des antennes en y associant les travailleurs handicapés.

Le médiateur

Tout usager ou son représentant légal peut faire appel, en vue de l'aider, à faire valoir ses droits à une personne qualifiée (art. 311-5). Celle-ci sera choisie sur une liste établie conjointement par le préfet et le président du Conseil Départemental.

Le médiateur rend compte de ses interventions aux autorités chargées du contrôle de l'établissement, mais également à l'intéressé ou à son représentant légal.

Les enquêtes de satisfaction.

Des questionnaires annuels permettent de mesurer la satisfaction des travailleurs handicapés au regard des prestations qui leur sont délivrées et ainsi favoriser l'amélioration de la qualité continue. Ces enquêtes peuvent traiter de différentes thématiques : Qualité de Vie au Travail, Projet de restructuration, Projet d'Investissement, Projet de sorties/loisirs, Gestion des œuvres sociales, Vie sur les antennes, etc.

L'atelier journal

Afin d'animer le droit d'expression et de permettre aux travailleurs handicapés, un atelier journal a été envisagé. Il est animé par une éducatrice spécialisée du SAVS, à destination de toutes les personnes accompagnées par les établissements et services du Dispositif « Adultes ».

Un groupe de personne se réunit toutes les deux semaines, pour échanger sur les thèmes d'actualité qui les préoccupent. Le comité de rédaction fait des interviews, rédigent des articles jusqu'à la réalisation d'une « gazette » interne et se charge de la diffusion auprès de l'Association et des personnes accompagnées par le Dispositif « Adultes ».

La fin de l'accompagnement :

La fin de l'accompagnement s'envisage soit ensemble, soit du côté du travailleur, soit de la part de l'ESAT.

Cette demande de fin d'accompagnement peut se manifester suite à :

- une impossibilité de collaboration
- un refus exprimé, manifeste et persistant du travailleur de s'impliquer dans son projet.



La fin d'accompagnement peut être également justifiée par :

- une orientation dans un autre ESAT
- une orientation pour le milieu ordinaire
- une inaptitude médicale
- une fin de carrière professionnelle.

Pour toute fin d'accompagnement, un bilan sera adressé à la CDAPH pour proposer la sortie.

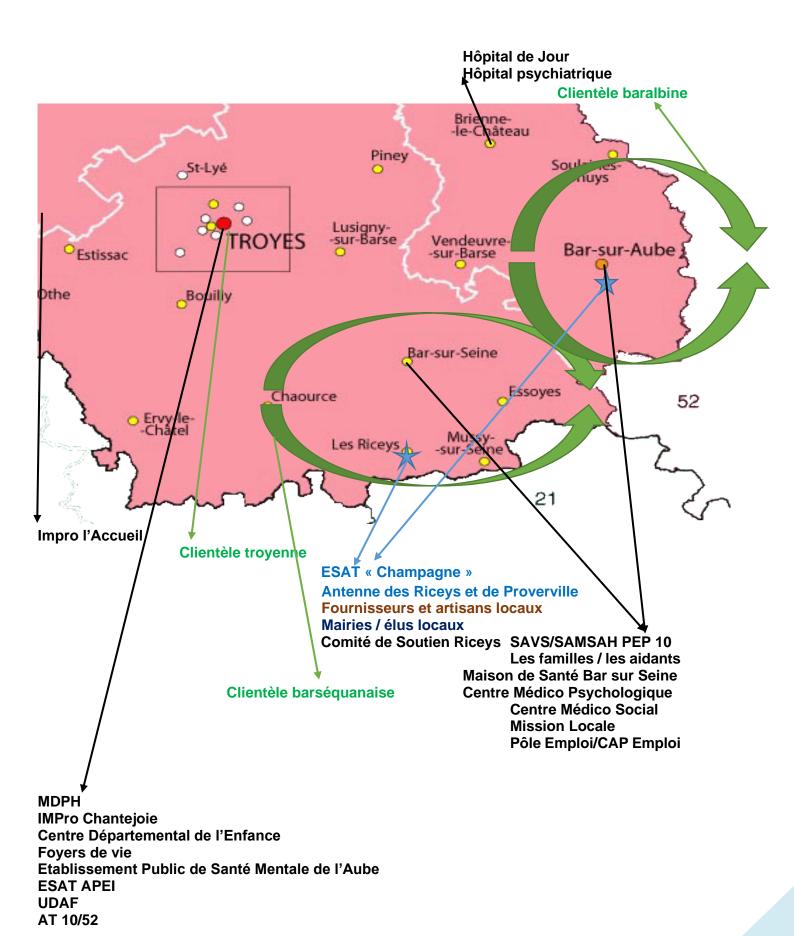
5 Partenaires et coopérations territoriales

5.2 Les partenaires

L'ESAT CHAMPAGNE est un établissement scindé en deux antennes implantées dans des environnements ruraux, respectivement éloignés de 40 kilomètres. Ce contexte territorial nécessite, de fait, de développer et de faire vivre des partenariats à la fois issus de l'activité commerciale et des coopérations avec les réseaux médico-sociaux locaux.

Aujourd'hui, il nous parait indispensable de maintenir une dynamique d'ouverture sur l'extérieur afin de se positionner comme un acteur de la politique inclusive impulsée par le projet associatif des PEP de l'Aube.

Dans le cadre de nos actions, l'inter-institutionnalité est favorisé.



5.3 Les réseaux de coopérations territoriales

Les ESAT font partie « d'un archipel médico-social » qui se complexifie toujours plus. Les exigences règlementaires sont de plus en plus fortes, le droit des usagers s'accroit, les besoins et attentes des travailleurs changent. C'est pourquoi, les directions d'ESAT doivent faire preuve d'adaptation et s'allouer les conseils nécessaires, la méthodologie et les outils pour piloter des projets modernes et apporter des réponses de qualité.

Ainsi, l'ESAT CHAMPAGNE adhère chaque année au Réseau ANDICAT pour bénéficier de la guidance et des apports nécessaires liés aux ajustements du secteur.

Par ailleurs, au niveau départemental, l'ESAT CHAMPAGNE entretient des liens étroits avec la MDPH de l'Aube, comme membre expert auprès des Instances Techniques d'Évaluation et de Coordination pour statuer sur les décisions d'orientation en ESMS. Mais également comme terrain de stage (mise en situation professionnelle – MISPE) pour évaluer les capacités des personnes à être orientées vers le travail en milieu protégé.

Enfin, l'ESAT CHAMPAGNE a intégré dans son fonctionnement le logiciel VIA TRAJECTOIR, piloté dans le cadre du projet RAPT (Réponse Accompagnée Pour Tous), instauré par la MDPH de l'Aube. Cet outil permet d'avoir plus de lisibilité sur les personnes susceptibles d'intégrer un ESAT et de faciliter la mise en lien avec elles le cas échéant. Le pilotage des échéances dans le renouvellement des dossiers MDPH est aussi fluidifié par l'utilisation de cet outil.

6 Perspectives : entre ajustements et développements

L'inscription dans une politique de responsabilité sociétale / environnementale

Tant par son territoire d'implantation que par son activité professionnelle, l'ESAT CHAMPAGNE est directement confronté à la nature. Ceci nous amène constamment à nous interroger sur notre rôle et notre responsabilité en intégrant les enjeux du développement durable dans nos pratiques et notre organisation. Nous avons par ailleurs décidé de ne plus utiliser de produits phytosanitaires et de ne plus utiliser la pratique du « brulage de sarments » dans nos chantiers d'espaces verts et viticoles. Nos perspectives de travail sont par conséquent à mettre en adéquation avec le développement de la conscience collective tant sur les impacts écologiques, économiques et sociaux de nos actions.



- Eviter le gaspillage, la pollution, faire des économies.
- Discuter nos pratiques entre professionnels et avec les personnes accompagnées.
- Faire que chacun se sente responsable et agisse en citoyen pour la préservation de notre environnement.

Moderniser les pratiques



L'ESAT va entrer dans une campagne de modernisation avec la mise en place du **dossier unique de l'usager informatisé**.

Ce changement important sera minutieusement accompagné par un prestataire (équipement, formation, saisie, évaluation...) en lien avec la Règlementation Générale sur la Protection des Données (RGPD).

Par ailleurs tous les établissements et services des PEP10 vont devoir se préparer à l'arrivée de la nomenclature **SERAFIN PH**. Cette nomenclature des «besoins» et des «prestations » est structurée en trois domaines : santé, autonomie, participation sociale.

> La prise en compte du vieillissement des travailleurs

Au-delà de la feuille de route dictée par notre engagement dans l'évaluation continue de la qualité de l'offre de service, l'ESAT Champagne doit aussi anticiper le vieillissement progressif des travailleurs handicapés. En effet, même si chaque année des rotations permettent de renouveler les effectifs, l'environnement très rural des deux antennes d'ESAT ne permet pas aux travailleurs les plus avancés en âge de se reconvertir vers une autre activité professionnelle plus adaptée en ESAT. De ce fait l'ESAT Champagne devra relever un nouveau défi dans les années à venir à savoir l'accompagnement vers la fin de carrière pour 1/3 de sa population qui aura dès 2021 passée la barrière des 50 ans.

C'est pourquoi, il nous faut dès aujourd'hui anticiper ce phénomène naturel qu'est le vieillissement des personnes handicapés, le comprendre, et songer aux adaptations nécessaires pour privilégier le maintien des personnes dans l'emploi protégé jusqu'à la retraite. (Nouvelles activités professionnelles moins pénibles, adaptation des temps de travail, nouveaux partenariats, actions de prévention de l'usure professionnelle, surveillance médicale renforcée, etc.)

La mise en place d'un d'accompagnement spécifique aux personnes handicapées vieillissante est à construire dans les projets personnalisés. Par ailleurs une veille sera mise en place sur chaque antenne d'ESAT afin de mieux repérer et prendre en compte les indicateurs du vieillissement.

> Renforcer le travail en dispositif ESAT et SAVS / SAMSAH

Face au vieillissement des personnes et la diversité des publics accueillis (handicap psychique, sociale et déficience intellectuelle), le besoin de concertation entre les différents services du Dispositif Adultes des PEP 10 est devenu indispensable afin de coordonner la cohérence des actions des uns et des autres.

En travaillant sur la notion de « référent de parcours » (formation/recherche actions des professionnels). Cette fonction transversale devra permettre une meilleure coordination des intervenants / aidants pour tendre vers un parcours plus « global » de la personne accompagnée.

La professionnalisation des travailleurs d'ESAT

Au-delà des apprentissages réalisés en intra, soit par des activités de soutien à visée professionnelle ou par les activités de soutien à visée psycho éducative, l'employabilité des travailleurs d'ESAT demeure une priorité au vu de l'évolution de la technicité attendue dans le travail professionnel (modernisation des machines, préservation du corps au travail, qualité de vie au travail, prise en compte des risques professionnels, etc.).

Pour mener à bien cette mission, l'ESAT CHAMPAGNE s'engage dans la mise en place et le développement d'un plan de formation des travailleurs handicapés. Chaque fin d'année, le plan de formation est construit pour l'année suivante en y intégrant des thématiques spécifiques à nos préoccupations : les dangers d'internet, le travail en élévation, la sécurité au travail, les gestes et postures, etc. L'ESAT s'adresse directement auprès d'organismes d'extérieurs pour un montage sur mesure de ces formations (lieu, financement, contenu).

Toutes ces initiatives, qu'elles soient mises en place ou projetées, s'inscrivent dans la prise en compte de la singularité de chacun afin de favoriser le développement personnel et permettre le vivre ensemble au sein de nos établissements et services.

GLOSSAIRE

(voir sur internet)